



## CR CDEN du 11 juillet 2017

### Organisation du temps scolaire rentrée 2017

Les Fédérations de parents d'élèves sont absentes, mais le quorum est atteint (16 personnes votantes)

Le nouveau DASEN est présent, il est ravi d'avoir été nommé dans le 65.

Concernant le Décret : deux options étaient possibles : attendre la fin du mois d'août ou étudier ce dossier avant les vacances scolaires afin de donner une réponse rapide aux élus, aux usagers et aux enseignants concernés. Il a choisi l'option 2 après avoir demandé l'avis de chacun d'entre nous (syndicats, élus, fédérations), avec l'accord de la rectrice.

Il nous remercie pour notre indulgence (docs envoyés hier après-midi).

Les PV seront approuvés lors du prochain CDEN.

Déclarations liminaires de la FSU (ci-jointe), du SE-Unsa et du Sgen-Cfdt.

Jean NADAL, Maire de Maubourguet, fait part d'une déclaration du Conseil Supérieur de la FP Territoriale qui déplore et condamne la méthode pour le nouveau décret et rappelle les conséquences de ce décret sur les agents territoriaux.

IA : position MEN est ne pas faire obstacle aux demandes quand elles ont été formulées conjointement par les conseils d'écoles et les mairies. Sa position : lorsqu'il y a consensus entre les conseils d'écoles et les mairies sur des horaires d'enseignements et des pauses méridiennes prévues dans les textes, il ne s'est pas opposé. Il dit avoir pris soin de se renseigner pour que le changement de rythmes n'aboutisse pas à des licenciements de personnels communaux. Beaucoup d'écoles situées en montagne étaient déjà sur des dispositifs dérogatoires. Aussi difficultés pour travailler avec des associations ou pour embaucher dans certaines communes. C'est l'ensemble de ces motifs qui justifie cette modification rapide. Concernant l'évaluation des 4,5 jours, il y a un rapport de la DEP paru depuis quelques jours et qui dans sa conclusion ne tranche pas sur le bénéfice d'un système ou d'un autre et montre que selon les organisations, l'implication, il y a un impact plus ou moins positif. Il n'y a pas de bilan absolument formel. Il dit qu'il aurait préféré. 9 collègues seraient impacts parce que « hors zone de remplacement » (donc sans doute des TR) , l'IA est à la recherche de solutions, mais il n'y aura sans doute pas de solution unique. Concernant les délais, il ne voulait pas prendre de décision à la veille de la rentrée scolaire. Le travail fait est un travail de qualité. Les comptes-rendus des conseils d'écoles sont clairs et argumentés. Le dialogue sur le terrain a eu lieu. Quand il n'y a pas consensus, le DASEN n'est pas favorable. La question d'enrichir les PEDT est aussi importante : projets de territoires très inégaux.

Le Sgen demande pourquoi il n'y a pas de CTSD, comme c'est habituellement le cas. Réponse : compte-tenu de l'urgence, ce n'était pas possible.

Le SE demande si ces modifications auront un impact sur le temps de travail et donc le salaire des personnels municipaux. Le DASEN ne sait pas, mais c'est possible.

Question Snuipp : c'est l'avis/le vote du conseil municipal ou celui du maire ou de la communauté de communes ? Réponse : le DASEN n'a pas à exiger un vote du conseil municipal, c'est le problème du maire ou du président de la CC s'il ne consulte pas le conseil municipal ou la commission écoles (pour les CC qui ont la compétence scolaire).

Question FSU : pourra-t-il y avoir plusieurs rythmes sur une même communauté de communes ? C'est la CC (avec compétence scolaire) qui décide. Ca promet ...

**VOTE modification des rythmes (voir doc ci-joint) : 7 POUR (dont FSU), 6 CONTRE (dont SE-UNSA), 3 REFUS DE VOTE (SGEN-CFDT).**

**VOTE changement d'horaires (voir doc ci-joint) : Unanimité POUR**